

@M AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA Moulin de Pleyssé
46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC
829 687 227 RCS CAHORS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 9 décembre,

A 20 heures,

Monsieur Patrick LABROUSSE, demeurant 111 Chemin Camp de Lourtet, 46090 LABASTIDE MARNHAC,

Associé Unique de la société @M AUTOMOBILES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Patrick LABROUSSE, Associé Unique, décide de transférer le siège social du ZA Moulin de Pleyssé, 46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC au 2532 Avenue de Saint Jean - 46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC à compter du 9 décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 2532 Avenue de Saint Jean - 46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC".

Le reste de l'article demeure inchangé.

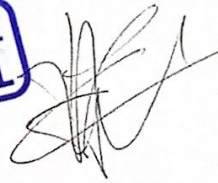
DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Patrick LABROUSSE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



LP